

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	7
Votants	7



Date de convocation  
10.04.2026  
Date d'affichage  
10.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON  
Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

**Présents** : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

**2026\_11 :**

**Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

**Vu** la délibération n°2025\_33 du 19 août 2025 instaurant une majoration de 60% sur la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition 2026 comme suit :

	Rappel des taux 2025	taux 2026
- <b>taxe d'habitation</b>	3.35 %	<b>3.35%</b>
- <b>taxe foncière (bâti)</b> <b>(20.57%+20.70% taux départemental 2020 = 41.27%)</b>	41.27 %	<b>41.27%</b>
- <b>taxe foncière (non bâti)</b>	60.16 %	<b>60.16%</b>

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Nadine GRILLON



La secrétaire de séance,  
Ophélie MARTINO



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : **186 SAINT LAURENT DU VERDON**  
 ARRONDISSEMENT : **04 DIGNE LES BAINS**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC FORCALQUIER**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026  
 Reçu en préfecture le 17/04/2026  
 Publié le 17/04/2026  
 ID : 004-210401865-20260417-2026\_11-DE

N° 1259 COM (1)  
 Berser  
 Levrault  
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	258 688	41,27	125,73	259 700	107 178	41,27	107 178
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	8 400	60,16	165,06	8 500	5 114	60,16	5 114
Taxe d'habitation (TH)	119 373	3,35	53,07	120 300	4 030	3,35	4 030
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					116 322		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	118 567
	110 825	3,35	60,00	111 700	2 245	2245	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)	116 322	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	29 898			26 885	0	0	-67 333	-10 550

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
118 567		-10 550		108 017

À DIGNE LES BAINS

Le 06 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 STEPHANE DURAND

Le 17/04/2026  
 Pour la Commune,



LA MAIRE,  
 Nadine GRILLON

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 186 SAINT LAURENT DU VERDON  
 ARRONDISSEMENT : 04 DIGNE LES BAINS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 004-210401865-20260417-2026\_11-DE



FDL

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	65	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	81 122	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	25 893	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	3 501	f. Transformateurs électriques	
	927	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	29 898
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
c. Mayotte	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA compensant la TH	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		a. Résidences secondaires et assimilées	120 300	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,516505
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS		d. Taux FB commune 2020	20,57
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	20,70
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS			

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	51,01	127,53	1,80	125,73
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	67,14	167,85	2,79	165,06
Taxe d'habitation (TH)	23,67	18,99	59,18	6,11	53,07
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	10,59
b. Taux maximum de la majo	1,06

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	31,71
--	-------